



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana



Au service
des peuples
et des nations

PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Pays: MADAGASCAR

Document de Projet

Titre du projet	RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT (RED)
Effets PNUAD/DPP	Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains.
Résultats attendus du PPAP	Les institutions démocratiques et les acteurs en charge de la redevabilité et de l'Etat de droit ont des attributions claires, des ressources et des capacités appropriées, exercent leurs fonctions de façon efficace et transparente et facilitent l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la participation citoyenne.
Produits escomptés	<ul style="list-style-type: none">• Les structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale ont les capacités et les outils pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables.• Les institutions de redevabilité, dont le Parlement et les organes et acteurs de lutte contre la corruption, disposent des cadres légaux et stratégiques, des capacités et des outils pour consolider leur rôle et assurer efficacement leur mandat.• Le programme est géré efficacement.
Partenaire de Mise en Œuvre	Ministère de la Justice
Parties Responsables	Direction de la police judiciaire de la Police Nationale Direction de la police judiciaire de la Gendarmerie Barreau de Madagascar Assemblée Nationale Sénat BIANCO CSI SAMIFIN HCDH UNICEF UNFPA OIF Société civile Medias

[Handwritten signature]

Brève description

Le programme « Renforcement de l'Etat de Droit » (RED) s'inscrit dans la poursuite des interventions du PNUD pour la promotion de la gouvernance démocratique à Madagascar. Le présent programme capitalise et fait suite aux appuis déjà apportés par le PNUD durant le cycle programmatique précédent, notamment à travers le programme Droits, Devoirs et Cohésion Sociale (DDCS).

L'objectif du Programme est de relancer, consolider et renforcer l'état de droit à Madagascar, et ainsi contribuer à la définitive sortie de crise du pays, à travers des appuis intégrés au secteur de la Justice et aux institutions et acteurs de redevabilité.

A cet effet, les objectifs spécifiques du programme sont les suivants :

- Les structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale ont les capacités et les outils pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables
- Les institutions de redevabilité, dont le Parlement et les organes et acteurs de lutte contre la corruption, disposent des cadres légaux et stratégiques, des capacités et des outils pour consolider leur rôle et assurer efficacement leur mandat

La stratégie de mise en œuvre du programme est fondée sur une approche intégrée comprenant plusieurs niveaux et différents acteurs. Au niveau stratégique national, le programme vise le renforcement des capacités des acteurs clef de la chaîne pénale, des parlementaires et des institutions et acteurs de redevabilité et lutte contre la corruption, ainsi que l'appui à l'amélioration des cadres légaux et politiques. Au niveau des zones d'intervention, le programme prétend appuyer les acteurs locaux de la chaîne pénale, approcher la justice aux citoyens en favorisant l'accès à la justice, et promouvoir les initiatives innovantes de redevabilité, y compris par l'engagement de la société civile et la participation des citoyens. Le Ministère de la Justice étant le partenaire principal, l'ensemble des maillots de la chaîne pénale, les institutions de redevabilité, la société civile, les autres agences des Nations Unies et partenaires techniques et financiers seront également impliqués.

Les exigences spécifiques des femmes et des jeunes, ainsi que des groupes vulnérables, sont pleinement intégrés et systématiquement abordés de façon transversale afin d'assurer un meilleur impact. La prévention des conflits et le principe « ne pas nuire » ont été pris en compte dans l'élaboration du programme. La communication et le suivi/évaluation trouvent également leur place.

Initié pour le cycle de programmation 2015-2019, en 2015 le programme RED vise à :

- améliorer le fonctionnement de la chaîne pénale et à la coordination entre ses acteurs
- appuyer les consultations pour aboutir à une réforme du cadre légal en matière pénale
- améliorer l'accès à la justice et l'accompagnement judiciaire de proximité
- renforcer le rôle législatif, de contrôle et de représentation de l'Assemblée Nationale ainsi que son efficacité et redevabilité
- accompagner l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption
- renforcer les capacités des acteurs anti-corruption et leur coordination ainsi qu'appuyer des initiatives innovantes de mobilisation

Le programme est aligné aux priorités de l'Etat malagasy et notamment à trois des défis identifiés dans la Politique Générale de l'Etat : Gouvernance, état de droit et démocratie ; Lutte contre la corruption ; Justice impartiale. Le programme est également en ligne avec le résultat 2 du plan stratégique du PNUD : Il est répondu aux attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité, grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.

Période du Programme :	2015-2019	Budget PTA 2015 :	1 311 586 USD
Domaine de Résultats-clés (Plan Stratégique) :		Ressources totales requises :	1 311 586 USD
Effet 2- Les attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité sont satisfaites grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.		Total des ressources allouées :	1 136 678 USD
Atlas Award ID :		• Fonds réguliers :	1 136 678 USD
Date de début :	01 janvier 2015	• Autres :	
Date de fin :	31 décembre 2019	Budget non financé :	174 909 USD
Modalité d'exécution : NIM		Contribution en nature	
Date du CLAP : 17 décembre 2014			

Accord du partenaire de mise en œuvre :

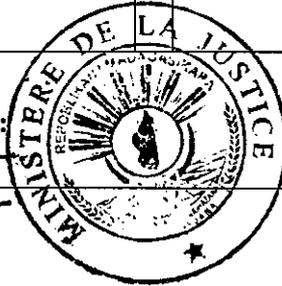
Signature

Date

Accord du PNUD :

Signature

Date



A

II – PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Priorité du pays : Le renforcement de la Gouvernance, de l'Etat de droit et l'instauration d'une justice Equitable.

Résultat PNUAD/DPP n° 2 : Les institutions publiques, la société civile et les médias, au niveau central et décentralisé, exercent leurs rôles et sont redevables pour une gouvernance apaisée, protectrice des droits humains.

Résultat pertinent du plan stratégique du PNUD : Les attentes des citoyens, notamment en matière de liberté d'expression, de développement, de primauté du droit et de redevabilité sont satisfaites grâce à des systèmes plus solides de gouvernance démocratique.

Programme (ATLAS Award ID): PROGRAMME POUR L'AMELIORATION DE L'ETAT DE DROIT

Produit du GPAP (Output 2): Les Institutions démocratiques et les acteurs en charge de la redevabilité et de l'état de droit ont des attributions claires, des ressources et des capacités appropriées, exercent leurs fonctions de façon efficace et transparente et facilitent l'accès à la justice, la lutte contre la corruption et la participation citoyenne.

Indicateur 2.1 : Pourcentage des affaires criminelles et correctionnelles par rapport au total des affaires enregistrées traitées par les tribunaux des zones d'intervention

Donnée de référence 2014: 61,01% (Données de Première Instance sur 14 des zones d'intervention)

Cible: 70%

Source des données : Base de données/Registres du Ministère de la Justice

Indicateur 2.2: Nombre d'institutions et acteurs (y compris le Parlement et l'organe de gestion des élections) disposant d'outils et de compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions et à la promotion de la participation citoyenne y compris les femmes et les jeunes.

Donnée de référence : 0.

Cible : 30.

Source des données : Rapports des projets/programmes

Indicateur 2.3: Nombre d'initiatives appuyées contribuant à la lutte contre la corruption ou à la participation citoyenne.

Donnée de référence : 6.

Cible : 12.

Source des données : Rapports du BIANCO, Rapports annuels du projet

Marqueur d'égalité de genre : 2

L'égalité de genre est un objectif significatif du produit pour un meilleur accès des femmes à la justice et grâce aux soutiens spécifiques à la participation des femmes aux élections, à la prise décision et à la lutte contre la corruption

Indicateur 3 : nombre de personnes vulnérables (en particulier les femmes et les jeunes) ayant bénéficié d'un accès gratuit aux services juridiques et judiciaires et d'une sensibilisation aux Droits Base : A déterminer Cible : 60.000 (dont 60% d femmes) Marqueur d'égalité genre : 2	T1 T2 T3 T4				Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser
- Suivi de l'opérationnalisation du mécanisme dans les zones d'intervention		X	X		04000	71600	7 874	7 874	
- Finalisation du cadre statistique pour les structures de la chaîne pénale (police, gendarmerie, Parquets, Tribunaux)		X			04000	75700	1 073	1 073	
- Appui dans l'harmonisation du traitement statistiques des données judiciaire entre toutes les structures de la chaîne pénale (police, gendarmerie, Parquets, Tribunaux)		X	X		04000	75700	1 073	1 073	
1.1.4 Appuyer les juridictions des zones d'intervention dans la tenue des audiences foraines							20 891		20 891
- Appui logistique aux audiences et dotation en matériel				X	04000	71600	20 891		20 891
1.1.5 Appuyer l'effectivité de l'exécution des peines							25 879	25 879	
- Appui matériel à l'établissement et à la mise à disposition des pièces d'exécution (siège et greffe des TPI)		X			04000	72800	18 000	18 000	
- Appui à la mise en place des services financiers dans les juridictions: dotation matériel et formation du personnel		X	X		04000	74200	1 034	1 034	
1.1.6 Spécialiste en monitoring judiciaire	X	X	X	X	04000	75700	6 845	6 845	
1.1.7 Conseiller en gouvernance	X	X	X	X	04000	71400 SC	28 000	28 000	0
Résultat d'activité 12.8 Le cadre légal malgache en matière pénale est conforme aux standards internationaux (et vulgarisé)							150 477	102 397	23 080
1.2.1 Appui à l'élaboration d'un plan d'action de réforme de la justice							42 415	33 421	8 995
- Appui à la tenue d'ateliers de concertation entre les différents acteurs concernés sur les réformes en matière pénale et pénitentiaire		X			04000	75700	27 100	27 100	0
- Recrutement d'un consultant national en appui pour la mise en place des plans d'action sur les réformes législatives et pénitentiaires pour 20 jours ouvrables			X		04000	74200	480	480	0
- Validation des plans d'action sur les réformes législatives et pénitentiaires			X		04000	71300	4 500	4 500	0
1.2.2. Appui à la réforme législative des dispositifs légaux					04000	75700	10 336	1341	8 995
- Appui à la Commission de réforme du système pénal dans son travail (fournitures)				X			10 000		10 000
1.2.3. Appui à la vulgarisation du cadre légal					04000	72500	10 000		10 000
- Edition de brochures (300 brochures format A5 de 20 pages)		X					10 809	1 724	9 085
- 5 missions dans les zones d'intervention		X	X		04000	71600	9 085	0	9 085
Produits	Calendrier				Ressources				
Activités	PMO								

Produits	T1 T2 T3 T4				Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser
	Activités								
1.2.4 Contribution à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU									
- Appui au Comité interministériel de suivi et évaluation et rédaction		X					26 752	26 752	
1.2.5 VNU international spécialiste en état de droit	X	X	X				40 500	40 500	0
Résultats à l'activité 1.3: Les capacités d'accès à la justice sont améliorées dans les zones d'intervention					MIN JUS		148 013	123 604	19 409
1.3.1 Appui à l'assistance juridique de proximité à travers les Cliniques juridiques des zones d'intervention						Direction de la police judiciaire de la Police Nationale	111 400	111 400	
- Tenue d'un atelier de capitalisation, pérennisation et programmation des activités des cliniques juridiques	X					Direction de la police judiciaire de la Gendarmerie	3 400	3 400	
- Allouer une subvention de fonctionnement aux cliniques juridiques en fonction de leur plan de travail	X					HCDH	108 000	108 000	
1.3.2 Appui aux Bureaux d'Assistance Judiciaire et des kiosques d'information des juridictions des zones d'interventions						UNICEF	7 042	0	7 042
- Appuyer la mise en place des représentants des différentes entités au sein des Bureaux d'Assistance Judiciaire et des Kiosques d'Information (formation des membres des BAL, appui matériel et logistique)		X	X			UNFPA	7 042		7 042
1.3.3 Appui à la mise en œuvre d'un accompagnement judiciaire de proximité et de qualité aux personnes vulnérables et aux personnes en détention préventive dans les zones d'intervention						OIF			
- Constitution d'un pool d'avocats (avocats stagiaires et avocats titulaires)				X		Société civile	29 571	17 203	12 368
- Formation des avocats				X			5 715	5 715	
- Appui au comité restreint de garantie judiciaire (5 missions de terrain dans les établissements pénitentiaires)				X			11 489	11 489	
1.3.4 Sensibilisation des autorités locales, en particulier sur les notions des Droits des femmes, la prévention des violences basées sur le genre et sur le cadre légal régissant les Dina (POUR MEMOIRE - VOIR PROJET FEMMES)							12 368	0	12 368
- Tenue de séance de sensibilisation sur les Droits des femmes au niveau communautaire dans les zones d'intervention							0		
							71 600		

(Handwritten mark)

Indicateur 1 : nombre cumulé d'initiatives de renforcement du rôle législatif ou de contrôle du Parlement appuyées Base : 1 (2014) Cible : 10 -2015 : 2	Indicateur 2 : pourcentage des dossiers jugés par rapport aux dossiers transmis aux juridictions par le BIANCO Base : 8% (sur 3 ans 2011-2013) Cible : 20% (sur 3 ans 2017-2019) -2015 :	Indicateur 3 : nombre cumulé d'initiatives de redevabilité, participation ou lutte contre la corruption appuyées Base : 6 (2014) Cible : 12 -2015 : 8	Marqueur d'égalité genre : 2	T1 T2 T3 T4				Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser
				Produits	Activités	Calendrier	PMO					
2.1.2 Renforcement des capacités des parlementaires sur la pratique parlementaire, l'initiative législative et les méthodes d'analyse des textes												
- Traduction en malagasy et duplication du guide/aide-mémoire pour parlementaires (400 copies)				X								
- Atelier de renforcement de capacité						X						
2.1.3 Formations pour fonctionnaires (direction de la législation, service de la recherche et des études)												
- Atelier de renforcement de capacité pour les fonctionnaires du Service de la législation sur technique de rédaction des lois						X						
2.1.4 Finalisation et diffusion du plan stratégique												
- Présentation et duplication du plan stratégique				X								
2.1.5 Audit organisationnel et élaboration nouvel organigramme												
- Audit organisationnel de l'administration de l'AN					X							
2.1.6 Spécialiste en redevabilité												
2.1.7 Conseiller en gouvernance												
Résultats d'activités 2.1.2 (Les parlementaires sont outillés pour exercer leur rôle de représentation et sont redevables envers les citoyens)												
2.2.2 Appui aux sessions de restitution et d'échange des parlementaires												
- Appel à propositions de projet pour 22 micro-subventions pour initiatives de restitution des parlementaires					X							
Résultats d'activités 2.3 (La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de lutte contre la Corruption (SNLC) est accompagnée)												
2.3.1 Mise à jour de la SNLC y compris le plan d'action												
- Mise à jour de la SNLC: bilan, axes stratégiques et d'intervention, plan d'action et de mise en œuvre				X								
- Vulgarisation et médiation de la nouvelle SNLC				X								
2.3.2 Mise à jour du cadre légal anti-corruption												
- Appui technique à la mise à jour de la loi anti-corruption					X							
- Vulgarisation des textes législatifs et réglementaires						X						
Produits												
Activités												
Calendrier												
PMO												
Resources												

f

Produits	Calendrier				Parties	Ressources	A mobiliser			
	T1	T2	T3	T4			Source	Descript.	Montant en USD	Disponible
2.3.3 Contribution à la mise en œuvre des recommandations de la revue par les paires dans le cadre de l'UNCAC								10 000		10 000
- Activité à déterminer selon les recommandations de la revue par les paires prévue en février 2015				X				10 000		10 000
Résultat d'activité 2.4.1 Les capacités des acteurs anti-corruption à mettre en œuvre la SNTG et leur coordination sont améliorées						MIN JUS		83 271	23 271	10 000
2.4.1 Formations conjointes pour BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin							BIANCO CSI SAMIFIN Société civile Medias	1 073	1 073	1 073
- Elaboration d'un plan conjoint de renforcement de capacité		X						1 073	1 073	1 073
2.4.2 Sessions de coordination entre BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin								8 198	8 198	8 198
- Atelier conjoint de BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin pour identifier les blocages			X					2 145	2 145	2 145
- Elaboration d'un plan/mécanisme de coordination			X					480	480	480
- Sensibilisation des élèves magistrats et élèves greffiers de l'ENMG à la lutte anticorruption			X					4 500	4 500	4 500
2.4.3 Dotation en équipement								1 073	1 073	1 073
- Dotation en équipement				X				10 000		10 000
2.4.4 Spécialiste en Redevabilité								10 000		10 000
Résultat d'activité 2.5.1 Les initiatives innovantes de sensibilisation sur la corruption sont appuyées						MIN JUS		32 226	29 226	3 000
2.5.1 Appui aux sensibilisations et mobilisations du secteur privé							BIANCO CSI SAMIFIN Société civile Medias	14 000	14 000	0
- Une initiative de sensibilisation et mobilisation visant une catégorie du secteur privé		X						4 373	4 373	0
2.5.2 Appui aux sensibilisations et mobilisations du secteur public et des élus								4 373	4 373	0
- Une initiative de sensibilisation et mobilisation visant une catégorie du secteur public et des élus			X					4 373	4 373	0
2.5.3 Appui aux initiatives innovantes de sensibilisation et mobilisation								23 480	20 480	3 000
- Appui aux initiatives innovantes de sensibilisation et de mobilisation		X						480	480	0
- Organisation de la journée internationale anti-corruption				X				20 000	20 000	0
								3 000	0	3 000

4

	T1				T2				T3				T4				Source	Descript.	Montant en USD	Disponible	A mobiliser
Résultat d'activité 2.6: Les appuis pour l'amélioration de la redevabilité et la transparence suivis et des actions de communication des acquis sont réalisés																					
2.6.1: Réaliser des suivis sur le terrain (POUR MEMOIRE)	X	X	X	X																	
2.6.2: Renforcement de la communication sur les thématiques couvertes par le programme (POUR MEMOIRE)	X	X	X	X																	
Résultat d'activité 3.1: l'équipe de gestion du programme est mise en place et opérationnelle																					
3.1.1. Mettre en oeuvre le processus de recrutement du staff du programme																					
- Publication	X																				
3.1.2. Renforcer les compétences du personnel en procédure et aux exigences techniques.																					
- Atelier	X																				
3.1.3. Payer les charges de personnel du Programme.																					
- Salaire: 1 Coordonnateur, 1 Assistant, 2 chauffeurs	X	X	X	X																	
- Salaire: part 2 AF bureau	X	X	X	X																	
- Salaire: UPM Reforme chaine pénale & Redevabilité	X	X	X	X																	
- Salaire: UCOM Reforme chaine pénale & Redevabilité	X	X	X	X																	
- Salaire: USE Reforme chaine pénale & Redevabilité	X	X	X	X																	
- Salaire: PMSU Reforme chaine pénale & Redevabilité	X	X	X	X																	
Résultat d'activité 3.2: Les besoins logistiques de la mise en oeuvre du programme sont assurés																					
3.2.1. Evaluer les besoins et Elaborer le plan de procurement																					
3.2.2. Procéder aux acquisitions	X																				
- Kit mobilier et équipement individuel (07)																					
- Kit mobilier et équipement Unité de gestion	X																				
3.2.3. Assurer l'appui logistique de la mise en oeuvre du programme.																					
- Carburant (02 voitures)	X	X	X	X																	
- Maintenance matériels et équipements	X	X	X	X																	
- Maintenance véhicules (02 véhicules)	X	X	X	X																	
- Charges locatives: loyer, sécurité, jirama, nettoyage... (Base Titan)	X	X	X	X																	
- Coûts de gestion partagés (Base PNUD)	X	X	X	X																	

Produit 3: Le programme est géré efficacement.

Indicateur: Taux d'exécution du budget.

Base : 0

Cible :

- 2015 : 90%

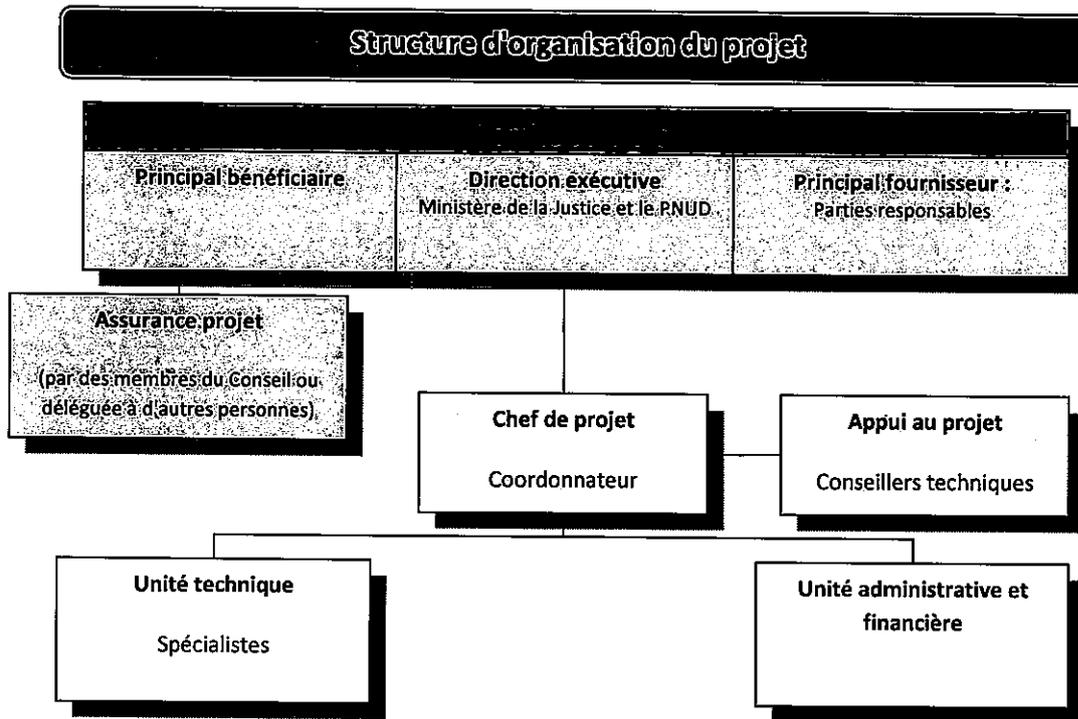
Marqueur d'égalité genre : 2



Produits	Activités		Calendrier				PMO	Parties responsables		Ressources		A mobiliser
	T1	T2	T3	T4	Source	Descript.		Montant en USD	Disponible			
	-	Fournitures de bureau	X	X	X	X		04000	72300	5 000	5 000	
	-	Communication	X	X	X	X		04000	73400	10 000	10 000	
		Résultats d'activités 3.3.1 La mise en œuvre du programme est assurée					MIN JUS			80 215	80 215	
		3.3.1. Elaborer les différents documents de gestion du programme (PTA, PTT, plan opérationnel, journaux, plan de suivi et communication.										
		3.3.2. Assurer le suivi et l'évaluation								80 215	80 215	
	-	Revue	X	X	X	X		04000	75700	12 000	12 000	
	-	Audit	X	X	X	X		04000	74100	5 000	5 000	
	-	Partage de cout HACT	X	X	X	X		04000	75700	53 215	53 215	
	-	Suivi sur terrain	X	X	X	X		04000	71600	10 000	10 000	
TOTAL GENERAL										1 311 586	1 136 678	174 909



III – ARRANGEMENT DE GESTION



- 3.1. Le **partenaire de mise en œuvre** est le ministère en charge de la Justice. Il est responsable et redevable de la mise en œuvre du projet, la réalisation des produits attendus du projet, et l'utilisation efficace des ressources allouées au projet.
- 3.2. La **partie responsable** est une entité choisie pour agir au nom du Partenaire de mise en œuvre afin de tirer profit de leurs compétences spécialisées, d'atténuer les risques et de diminuer les lourdeurs administratives, sur la base d'un document ou contrat écrit lui permettant d'acheter des biens ou fournir des services financés sur le budget du projet,

Toutes les parties responsables sont directement redevables devant le partenaire de mise en œuvre en conformité avec les termes de leur accord ou du contrat signés entre les deux parties.

- 3.3. Le **Comité de Projet** est la principale instance décisionnelle du projet, en charge des orientations du projet et de la validation de ses résultats. Il comprend les fonctions suivantes :

- **L'Exécutif**, qui préside le Comité de projet, est désigné par le **Ministère de la Justice**. Il a la responsabilité de l'utilisation efficace des ressources du PNUD allouées au projet et de l'obtention des résultats (Cf. Réglementation Financière 27.01). Le Directeur National, sous l'autorité du partenaire de mise en œuvre, est l'ordonnateur sur le budget du projet. Il approuve les demandes de services (réquisitions) et les demandes de paiement.
- Le **Partenaire de développement** ou **Fournisseur principal** représente les intérêts des parties qui financent et / ou fournissent de l'expertise technique pour le projet. La fonction du fournisseur principal au sein du Comité est de fournir des orientations concernant la faisabilité technique et financière du projet. Le fournisseur principal est donc constitué par les structures censées réaliser les produits du projet.

A ce titre, il comprendra les représentants du partenaire de mise en œuvre, des parties responsables, des ministères sectoriels concernés, du PNUD et d'autres donateurs et agences spécialisées éventuels.

- Les **Représentants des bénéficiaires** ou **Bénéficiaires principaux** représentent les intérêts des bénéficiaires du programme/projet. Ils ont pour fonction principale d'assurer au sein du comité de pilotage la réalisation des résultats du projet dans la perspective des bénéficiaires du projet. Leur rôle est de défendre les intérêts de tous ceux qui vont bénéficier du projet, ou ceux pour lesquels les livrables résultant des activités permettront d'atteindre des cibles spécifiques. Les bénéficiaires principaux suivent l'avancement du projet conformément aux cibles fixés et aux critères de qualité.

Cette fonction est assurée par les communautés, les communes, les régions, les structures d'appui à l'entrepreneuriat et à la promotion des opportunités d'emploi et de revenu.

- L'**Assurance de projet** est le rôle de tous les membres du Comité de projet, mais elle peut être déléguée. Elle appuie le comité en assurant une fonction objective et indépendante de surveillance et de suivi sur le projet. Ce rôle s'assure que les principales étapes du projet sont mises en œuvre et complétées.

Pour le PNUD, l'assurance du projet revient au Chargé de Programme lutte contre la pauvreté.

- 3.4. Le **gestionnaire de projet** est le **Coordonnateur du Programme**. Il est responsable de la mise en œuvre quotidienne du projet, au nom du partenaire de mise en œuvre, et dans les limites accordées par le Comité de projet. La principale responsabilité du gestionnaire de projet est de s'assurer que le projet délivre les produits spécifiés dans le document de projet selon les normes de qualités requises et en respectant les contraintes de temps et de coût.

Le gestionnaire de projet est le certificateur sur le budget du projet.

Le Directeur National, son suppléant et le Coordonnateur de Programme assurent conjointement la réalisation des activités opérationnelles aussi bien au niveau central qu'au niveau décentralisé et sont co-responsables de la qualité des résultats du projet. Ils sont redevables de l'utilisation efficiente et efficace des ressources, ainsi que de l'utilisation rationnelle des biens et équipements acquis dans le cadre de ce projet, dans le respect des procédures en vigueur.

- 3.5. Le Directeur National et le Coordonnateur de Programme sont assistés par une unité technique et une unité administrative.

- L'unité technique est composée par des spécialistes des thématiques du Programme.
- L'unité administrative et financière est composée par des assistants administratifs / financiers et des chauffeurs. Cette unité a la responsabilité de veiller à l'observance des procédures administratives et financières applicables.

Par ailleurs, le Directeur National et le Coordonnateur de Programme devront procéder à la nomination de leur suppléant respectif.

3.6. Les remises d'espèces aux Partenaires de mise en œuvre se feront selon les dispositions du CPAP contenues dans les alinéas 6.4 à 6.9.

Des formations seront organisées, selon les besoins, en vue du renforcement des capacités de l'équipe de mise en œuvre.

3.7. Afin d'assurer une gestion financière saine des ressources du projet, les dispositions des paragraphes 7.1 et 7.5 du CPAP s'appliqueront.

VI – CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Vis à vis des dispositions mentionnées dans le CPAP, le mécanisme de suivi et d'évaluation est entrepris conformément à la matrice des résultats de l'UNDAF ainsi qu'au plan de suivi et d'évaluation du programme. L'objectif étant de veiller à une utilisation efficace des ressources du programme ainsi qu'à la redevabilité, la transparence et l'intégrité. Le partenaire de mise en œuvre présentera des rapports de progrès trimestriels sur les réalisations et les résultats du projet, les risques, les problèmes rencontrés lors de l'exécution du projet ainsi que l'utilisation des ressources comme il en a été convenu dans le PTA, conformément aux dispositions et du PNUD en la matière.

Sur une base trimestrielle :

- Une évaluation de la qualité enregistrera les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité ;
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification ;
- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (voir journal des risques en annexe) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet ;
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot ;
- Un journal des enseignements sera activé et régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continus au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet ;
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

Annuellement :

- **Visites du projet :** Des représentants du PNUD et du gouvernement devraient visiter le projet au moins une fois par an. Les visites de terrain servent à valider les résultats, plus particulièrement ceux obtenus au cours de la période précédant la visite. Si entreprise pendant la dernière partie de l'année d'exercice, la visite de terrain devrait fournir les dernières informations relatives à l'avancement du projet vis à vis du rapport annuel. Chaque visite de terrain devrait être suivie de l'élaboration d'un bref document faisant office de rapport qui sera déposé au plus tard une semaine après le retour au bureau ;
- **Rapport d'examen annuel :** Un rapport d'examen annuel sera rédigé par le chef de projet et transmis au Comité de projet et au Comité des résultats. Le rapport d'examen annuel devra au minimum contenir le format type du rapport trimestriel d'activité d'Atlas, couvrant toute l'année,



ainsi que des informations à jour sur chacun des éléments mentionnés du rapport trimestriel ainsi qu'une synthèse des résultats obtenus par rapport aux cibles prédéfinies au niveau des produits.

- **Examen annuel du projet** : Sur la base du rapport ci-dessus, le projet fera l'objet d'un examen annuel durant le quatrième trimestre de l'année ou juste après, afin d'analyser la performance du projet et valider le plan de travail annuel pour l'année suivante. Durant la dernière année, cet examen se fera sous forme d'évaluation finale. Cet examen est mené par le Comité de projet et peut impliquer d'autres parties prenantes si besoin. Il portera sur les progrès réalisés vers l'obtention des produits escomptés et veillera à ce que ces derniers restent cohérents avec les résultats appropriés.

V – CADRE LEGAL

Le Plan de travail annuel, qui, avec le CPAP signé par le Gouvernement et le PNUD, constituent un Document de Projet tel que défini dans l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA). Par ailleurs, toutes les dispositions du CPAP sont applicables à ce document.

En accord avec l'article III de l'Accord de Base Type en matière d'Assistance (SBAA), la responsabilité de la sûreté et de la sécurité du partenaire de mise en œuvre, de son personnel et de ses biens, ainsi que des biens du PNUD placés sous la garde des Partenaires de mise en œuvre, incombe aux Partenaires de mise en œuvre.

Le Partenaire de mise en œuvre devra :

- a) Mettre en place un plan de sécurité approprié et le maintenir, en prenant en considération la situation de la sécurité dans le pays de mise en œuvre du projet ;
- b) Assumer tous les risques et responsabilités liés à la sécurité du Partenaire de mise en œuvre et la pleine exécution du plan de sécurité.

Le PNUD se réserve le droit de vérifier si un tel plan est en place, et d'en proposer des modifications si nécessaire. Le fait de ne pas mettre en œuvre et de tenir un plan de sécurité approprié tel qu'il est requis ci-après sera considéré comme une violation de cet accord.

Les Partenaires de mise en œuvre s'engage à entreprendre tous les efforts raisonnables pour veiller à ce qu'aucun des fonds reçus en vertu de ce Document de Projet ne soit utilisé pour soutenir des personnes ou des entités associées au terrorisme et que les bénéficiaires des sommes éventuellement fournies par le PNUD ci-dessous n'apparaissent pas sur La liste tenue par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1267 (1999). La liste est accessible au <http://www.un.org/Docs/sc/committees/1267/1267ListEng.htm>.

Cette disposition doit être incluse dans tous les contrats de sous-traitance ou les sous-accords conclus dans le cadre de ce Document de Projet.



ANNEXES

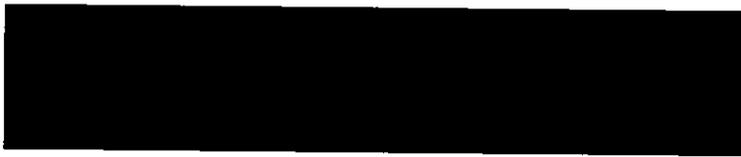
Annexe 1 : Fiches d'activités /Journal de qualité

Annexe 2 : Journal des risques

Annexe 3 : Plan de suivi et de communication

Annexe 4 : Liste des acronymes





PRODUIT 1. Les structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale ont les capacités et les outils pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables		
Résultat d'activité 1.1: Le fonctionnement de la chaîne pénale est amélioré dans les zones d'intervention	Renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	- Permettre aux acteurs de la chaîne pénale des zones d'intervention d'avoir les capacités et les outils pour une mise en œuvre de leurs activités	
Description	- Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale pour un meilleur accomplissement de leurs fonctions - Doter les structures de la chaîne pénale des zones d'intervention des moyens nécessaires pour une opérationnalisation de leur activité - Appuyer la mise en place d'un système opérationnel de collecte et traitement des données relatives à la chaîne pénale - Appuyer les juridictions des zones d'intervention dans la tenue des audiences foraines - Appuyer l'effectivité de l'exécution des peines	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Les modules sont élaborés de manière participative	Atelier/réunion de validation	Mars 2015
Satisfaction des participants	Evaluation des formations de la part des participants	Décembre 2015
Les matériels répondent aux besoins aux acteurs de la chaîne pénale et aux qualités requises	Vérification sur la base des caractéristiques identifiées	Septembre 2015

A
T

Le mécanisme et les outils de coordination du suivi de l'accès à la justice sont adaptés aux réalités et répondent aux enjeux	Analyse de l'adéquation au contexte des outils et mécanismes	Décembre 2015
Mise en œuvre des audiences foraines permettant l'accès aux services de la justice	Fiche de suivi des actions	Décembre 2015
Les jugements sont exécutés en respect des textes de lois en vigueur	Analyse de la qualité des jugements rendus	Décembre 2015
Résultat d'activité 1.2: Le cadre légal malgache en matière pénale est conforme aux standards internationaux et vulgarisé		
	Appui à la réforme du cadre légal et à la vulgarisation des textes de lois	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	Appui à la réforme du cadre légal malgache en vue de le rendre conforme aux standards internationaux et appui à la vulgarisation des textes de loi pour une meilleure connaissance par les acteurs concernés et la population	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à la tenue d'ateliers de concertation entre les différents acteurs concernés sur les réformes en matière pénale et pénitentiaire - Appui à l'élaboration d'un plan d'action de réforme de la justice - Recrutement d'un consultant national pour appuyer la mise en œuvre du plan de réforme - Appui à la vulgarisation du cadre légal - Contribution à la mise en œuvre des recommandations de l'EPU 	
Critères de qualité	Démarche qualité	Date d'évaluation
Le consultant recruté répond aux critères techniques requis.	Grille d'évaluation pour le recrutement	Avril 2015
Prise en compte de l'approche multi acteurs, qualités et représentativité des participants	Fiche de présence (nombre et représentativité des participants aux ateliers de concertation) Analyse de la méthodologie et des documents	Mai 2015

Le plan d'action de réforme de la justice est adapté aux réalités et répond aux enjeux	Analyse du document	Juin 2015
Le Comité interministériel de suivi et évaluation et rédaction relatif à l'EPU tient au moins 2 ateliers	Fiche de présence, analyse des rapports d'ateliers	Décembre 2015

Résultat d'activité 1.3: Les capacités d'accès à la justice sont améliorées dans les zones d'intervention	Renforcement des capacités techniques, managériales et financières des communes	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	- Permettre aux personnes vulnérables, aux détenus, de pouvoir bénéficier d'une assistance juridique et judiciaire de qualité	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Appui à l'assistance juridique de proximité à travers les Cliniques juridiques des zones d'intervention - Appui aux Bureaux d'Assistance Judiciaire et aux kiosques d'information des juridictions des zones d'interventions - Appui à la mise en œuvre d'un accompagnement judiciaire de proximité et de qualité aux personnes vulnérables et aux personnes en détention préventive dans les zones d'intervention 	
Les Grants des cliniques juridiques sont alloués dans les temps	Respect du planning d'allocation	Mars 2015
Les TPI organisent des supervisions et des suivis réguliers	Respect du planning de supervision et de suivi	Décembre 2015
Appropriation et mise en œuvre d'une assistance judiciaire de qualité dans les zones d'intervention	Fiche de suivi des actions	Décembre 2015

Résultat d'activité 1.4: Les appuis pour l'amélioration de l'accès à la justice sont suivis et des actions de communication des acquis sont réalisées	Suivi et communication des réalisations du projet	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	S'assurer de la qualité, des délais et du respect des procédures des réalisations du projet et les communiquer.	
Description	Réalisation des activités et missions de suivi sur le terrain (suivi de la mise en œuvre/suivi conjoint) Réalisation des actions de communication sur les thématiques couvertes par le projet	
Respect des critères de qualités des réalisations et des activités	Vérification de la conformité des réalisations avec les TDR	Décembre 2015
Disponibilité (dans les délais) et conformité des rapports aux normes établies	Vérification des rapports	Décembre 2015
Réalisations des revues et des missions de suivi et de communication régulières	PV de réunions et rapports de missions	Décembre 2015
Participation actives des parties prenantes aux revues et aux missions de suivi et de communication	Fiche de présence (nombre et représentativité des participants)	Décembre 2015
PRODUIT 2: Les institutions de redevabilité, dont le Parlement et les organes et acteurs de lutte contre la corruption, disposent des cadres légaux et stratégiques, des capacités et des outils pour consolider leur rôle et assurer efficacement leur mandat.		
Résultat d'activité 2.1: Le Parlement est outillé pour exercer son rôle législatif et de contrôle	Renforcer les capacités des parlementaires et des fonctionnaires du Parlement.	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	Permettre aux Parlementaires et aux fonctionnaires du Parlement d'avoir les capacités nécessaires pour exercer leur rôle	

Description	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de capacités/ ateliers thématiques pour parlementaires - Renforcement des capacités des parlementaires sur la pratique parlementaire, l'initiative législative et les méthodes d'analyse des textes - Traduction et duplication du guide sur les rôles des parlementaires - Formations pour fonctionnaires de l'Assemblée Nationale - Audit organisationnel 	
Satisfaction des participants aux ateliers de renforcement de capacité	Evaluation des formations de la part des participants ; fiches de présence ; analyse des PV des ateliers	Décembre 2015
Disponibilité du guide sur les rôles des parlementaires en malgache	Analyse du guide	Mai 2015
Disponibilité et qualité du rapport d'audit organisationnel de l'Assemblée Nationale	Analyse du rapport	Décembre 2015
Résultat d'activité 2.2: Les parlementaires sont outillés pour exercer leur rôle de représentation et sont redevables envers les citoyens	Séances de restitution des parlementaires	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	-Permettre aux Parlementaires en tant que Représentants du peuple de rendre compte aux citoyens de leurs actions	
Description	-Appui aux sessions de restitution et d'échange des parlementaires	
Les initiatives appuyées permettent la restitution de l'activité parlementaire et l'échange avec la population	Analyse des rapports d'activité	Décembre 2015

Résultat d'activité 2.3: La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) est accompagnée.	Appui à la mise à jour de la SNLC	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	-Doter Madagascar d'une nouvelle Stratégie nationale de lutte contre la corruption répondant aux défis actuels de corruption dans le pays	
Description	- Mise à jour et diffusion de la SNLC y compris le plan d'action - Mise à jour du cadre légal anti-corruption	
La stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption est adaptée aux réalités et répond aux enjeux	Analyse du document	Mars 2015
Le cadre légal anti-corruption est conforme aux standards internationaux	Analyse du document	Décembre 2015
Résultat d'activité 2.4: Les capacités des acteurs anti-corruption à mettre en œuvre la SNLC et leur coordination sont améliorées	Renforcement des capacités des acteurs de lutte contre la corruption	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	-Permettre aux acteurs intervenant dans la lutte anti-corruption d'avoir les capacités nécessaires pour mener leurs activités et de se coordonner entre eux	
Description	- Formations conjointes pour BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin - Sessions de coordination entre BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin	
La méthodologie de formation tient compte et adopte des démarches pour mieux impliquer les parties prenantes et les groupes cibles	Validation de la méthodologie pendant une réunion technique	Juillet 2015
Le plan de renforcement des capacités est élaboré de manière participative et répond aux besoins des cibles	Nombre et représentativité des participants Analyse du plan	Juillet 2015

Le plan de coordination entre les acteurs est élaboré de manière participative et répond aux besoins des cibles	Nombre et représentativité des participants Analyse du plan	Décembre 2015
Résultat d'activité 2.5 : Les initiatives innovantes de sensibilisation sur la corruption sont appuyées	Initiatives de sensibilisation et mobilisation contre la corruption	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	- Sensibilisation et mobilisation des parties prenantes à la lutte contre la corruption	
Description	<ul style="list-style-type: none"> - Appui aux sensibilisations et mobilisations du secteur privé - Appui aux sensibilisations et mobilisations du secteur public et des élus - Appui aux initiatives innovantes de sensibilisation et mobilisation 	
Les initiatives de sensibilisation et mobilisation sont adaptés aux défis de la corruption dans le pays	Analyse des rapports d'activité	Décembre 2015
Satisfaction des participants aux initiatives	Evaluation des initiatives de la part des participants	Décembre 2015
Résultat d'activité 2.6: Les appuis pour l'amélioration de la redevabilité et la transparence sont suivis et des actions de communication des acquis sont réalisées	Suivi et communication des réalisations du projet	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	S'assurer de la qualité, des délais et du respect des procédures des réalisations du projet et les communiquer.	
Description	Réalisation des activités et missions de suivi sur le terrain (suivi de la mise en œuvre/suivi conjoint) Réalisation des actions de communication sur les thématiques couvertes par le projet	



Respect des critères de qualités des réalisations et des activités	Vérification de la conformité des réalisations avec les TDR	Décembre 2015
Disponibilité (dans les délais) et conformité des rapports aux normes établies	Vérification des rapports	Décembre 2015
Réalisations des revues et des missions de suivi et de communication régulières	PV de réunions et rapports de missions	Décembre 2015
Participation actives des parties prenantes aux revues et aux missions de suivi et de communication	Fiche de présence (nombre et représentativité des participants)	Décembre 2015

Produit 3: Le programme est géré efficacement.		
Résultat d'activité 3.1: L'équipe de gestion du programme est mis en place et opérationnel	Gestion du programme	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	S'assurer de la disponibilité et du renforcement des capacités du personnel	
Description	Recrutement et renforcement des capacités du staff du programme Paiement des charges du personnel du programme	
Respect des procédures et délais de recrutement du personnel	PV de recrutement	Avril 2015
Compétences du personnel répondent aux TDR	Rapport de formation Fiche de présence	Décembre 2015

Résultat d'activité 3.2: Les besoins logistiques de la mise en œuvre du programme sont assurés	Logistique pour le bon déroulement du programme	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	S'assurer de la disponibilité des moyens logistiques nécessaires pour la mise en œuvre du programme	
Description	Acquisition des kits mobiliers et équipement pour le programme Appui logistique à la mise en œuvre du programme.	
Respect des délais d'élaboration du plan de passation de marché	Date d'envoi du plan de passation de marché	Février 2015
Respect des procédures de passation des marchés	Qualité des membres du panel d'évaluation PV d'évaluation	Juillet 2015
Résultat d'activité 3.3: La mise en œuvre du programme est assurée et suivie.	Mise en œuvre et suivi du programme	Date de début : Février 2015 Date de fin : 10 Décembre 2015
Objectif	Assurer la mise en œuvre et le suivi du programme	
Description	Elaboration des différents documents de gestion du programme (PTA, PTT, plan opérationnel, journaux), de suivi (plan de suivi et communication) Organisation des revues du suivi, audit et évaluation du programme	
Respect des délais et de la périodicité dans la production des rapports	Date de production et d'envoi des rapports	Avril 2015 Juillet 2015 Octobre 2015 Décembre 2015
Respect des normes de qualité des rapports	Analyse de rapport (conformité)	Avril 2015 Juillet 2015 Octobre 2015

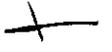
		Décembre 2015
Nombre et qualités des parties prenantes aux revues et missions de suivi	Fiche de présence des participants (aux revues et missions de suivi)	Avril 2015 Juillet 2015 Octobre 2015 Décembre 2015




JOURNAL DES RISQUES RED

Type	Date d'identification	Description	Date de mise à jour	Réponses du management / Contre mesure	Statut critique (Oui/Non)	Responsable du suivi
Organisationnel	Janvier 2015	« Turn-over » au sein des acteurs des instances judiciaires et de redevabilités lesquels sont régulièrement mutés ou remplacés.		Planifier des activités de renforcement des capacités des acteurs des instances judiciaires et de redevabilités en assurant un meilleur ciblage des bénéficiaires.	Oui	Chargé de programme
Politique	Janvier 2015	Amplification de la crise politique malgache à l'approche des élections communales de sorte à menacer les institutions et la mise en œuvre du programme		Avec l'appui de l'Unité Stratégique et Politique, le Bureau Pays va suivre la situation et des actions appropriées seront prises pour que cela n'affecte pas négativement le Programme.	Oui	Chargé de programme
Stratégique	Janvier 2015	Manque de volonté politique des instances nationales dans la mise en œuvre effective des différentes actions en vue de l'amélioration de l'Etat de Droit.		Fort implication du Senior Management du PNUD pour procéder au plaidoyer pour s'assurer de l'implication des instances nationales pour la mise en œuvre effective des différentes actions et réformes pour un meilleur Etat de Droit Constitution de base de données de ressources humaines et	Oui	Chargé de programme
		Non disponibilité de Consultants, de matériels au				

Type	Date d'identification	Description	Date de mise à jour	Réponses du management / Contre mesure	Statut critique (Oui/Non)	Responsable du suivi
Opérationnel	Janvier 2015	moment voulu entravant la performance du projet.		prestataires	Non	UPM
		Insécurité dans les zones d'intervention		Le phénomène sera suivi en collaboration avec UNDSS et toutes les mesures appropriées seront prises à temps opportun pour que le programme ne soit pas affecté.	Oui	Chargé de programme
Financier	Janvier 2015	Retard de la mise à disposition de fonds auprès des partenaires opérationnels.		Développement de plan de redressement/rattrapage	Oui	Chargé de programme

PLAN DE COMMUNICATION

PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

AWARD ID :

Année 2015

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
PRODUIT 1: Les structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale ont les capacités et les outils pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables				
Résultat d'activité 1.1 : Le fonctionnement de la chaîne pénale est amélioré dans les zones d'intervention				
ACTIVITE 1.1.1. Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale pour un meilleur accomplissement de leurs fonctions				
Communication sur la mise en œuvre de deux sessions de 2 sessions de renforcement des capacités aux acteurs de la chaîne pénale par zones d'intervention	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet ; unité gouvernance	Décembre 2015		
ACTIVITE 1.1.2. Doter les structures de la chaîne pénale des zones d'intervention des moyens nécessaires pour une opérationnalisation de leur activité				
Communication sur l'évaluation des capacités des structures de la chaîne pénale dans les zones d'intervention	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet; unité gouvernance	Mars 2015		
Communication sur la mise en place et le fonctionnement de la procédure de traitement en réel	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet ; unité gouvernance	Juin 2015		
Communication sur l'organisation de sessions de renforcement des capacités sur des thématiques concernant la chaîne pénale	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet; unité gouvernance	Décembre 2015		
ACTIVITE 1.1.3. Appuyer la mise en place d'un système opérationnel de collecte et traitement des données relatives à la chaîne pénale				
Communication sur la mise en place du mécanisme de collecte des données dans les juridictions des zones d'intervention	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet; unité gouvernance	Septembre 2015		
Communication sur le processus d'harmonisation du	Unité de projet ; Ministère de la justice; unité	Juin 2015		

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
cadre statistique pour les structures de la chaîne pénale	gouvernance			
Activité 1.1.4. Appuyer les juridictions des zones d'intervention dans la tenue des audiences foraines				
Communication sur la tenue des audiences foraines	Unité de projet ; comité de pilotage du projet, Ministère de la justice; unité gouvernance	Novembre 2015		
Activité 1.1.5. Appuyer l'effectivité de l'exécution des peines				
Communication sur la mise en place des services financiers dans les juridictions des zones d'intervention	Unité de projet ; comité de pilotage du projet Ministère de la justice ; unité gouvernance	Novembre 2015		
Résultat d'activité 1.2: Le cadre légal malgache en matière pénale est conforme aux standards internationaux et vulgarisé				
Activité 1.2.1. Appui à l'élaboration d'un plan d'action de réforme de la justice				
Communication sur les consultations et sur la validation du plan d'action de réforme de la justice	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ;	Octobre 2015		
Résultat d'activité 1.3: Les capacités d'accès à la justice sont améliorées dans les zones d'intervention				
1.3.1. Appui à l'assistance juridique de proximité à travers les Cliniques juridiques des zones d'intervention				
Communication sur les activités des Cliniques Juridiques	Unité de projet ; comité de projet, Ministère de la Justice; unité gouvernance	Juin, septembre Novembre 2015		
1.3.2. Appui aux Bureaux d'Assistance Judiciaire et des kiosques d'information des juridictions des zones d'interventions				
Communication sur le processus de mise en place des membres des Bureaux d'Assistance Judiciaire dans les juridictions des zones d'interventions	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ; chefs de juridictions	Septembre 2015		
1.3.3. Appui à la mise en œuvre d'un accompagnement judiciaire de proximité et de qualité aux personnes vulnérables et aux personnes en détention préventive dans les zones d'intervention				
Communication sur le processus de mise en place du pool d'avocats pour l'assistance gratuite dans les zones d'intervention	Unité de projet ; comité de projet ; Ministère de la Justice; unité gouvernance, Barreau	Mai, Juillet, Septembre 2015		
Communication sur les activités du comité de garantie judiciaire	Unité de projet ; comité de projet ; Ministère de la Justice; unité gouvernance	Mai, juillet, sept, octobre 2015		

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
Résultat d'activité 1.4 : Les appuis pour l'amélioration de l'accès à la justice sont suivis et des actions de communication des acquis sont réalisées				
Communication sur la prise en compte des observations, remarques et recommandations des revues et missions de suivi	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ; acteurs de la chaîne pénale des zones d'intervention ; unité de suivi	Avril Juillet, octobre et décembre 2015		

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
Produit 2: Les institutions de redevabilité, dont le Parlement et les organes et acteurs de lutte contre la corruption, disposent des cadres légaux et stratégiques, des capacités et des outils pour consolider leur rôle et assurer efficacement leur mandat				
Résultat d'activité 2.1 : Le Parlement est outillé pour exercer son rôle législatif et de contrôle				
ACTIVITE 2.1.1. Renforcement de capacités/ ateliers thématiques pour parlementaires (justice, décentralisation, paix et réconciliation, genre)				
Communication sur les ateliers de renforcement des capacités des membres de la commission juridique de l'Assemblée Nationale	Unité de projet ; comité de projet Assemblée Nationale; unité gouvernance ;	Juillet 2015		
ACTIVITE 2.1.2. Renforcement des capacités des parlementaires sur la pratique parlementaire, l'initiative législative et les méthodes d'analyse des textes				
Communication sur les ateliers de renforcement des capacités	Unité de projet ; comité de projet Assemblée Nationale; unité gouvernance ;	Décembre 2015		
ACTIVITE 2.1.3. Formations pour fonctionnaires (direction de la législation, service de la recherche et des études)				
Communication sur les ateliers de	Unité de projet ; comité de projet	Décembre 2015		

renforcement des capacités	Assemblée Nationale; unité gouvernance ;			
Types d'Action suivi	Partie-Prenantes	Date Due	Complétée	Statuts
ACTIVITE 2.1.4. Finalisation et diffusion du plan stratégique				
Communication sur l'élaboration et la finalisation du plan stratégique	Unité de projet ; comité de projet Assemblée Nationale; unité gouvernance ;	Décembre 2015		
Résultat d'activité 2.2: Les parlementaires sont outillés pour exercer leur rôle de représentation et sont redevables envers les citoyens				
ACTIVITE 2.2.1. Appui aux sessions de restitution et d'échange des parlementaires				
Communication sur l'octroi des micro-subsventions et sur les initiatives de restitution des parlementaires	Unité de projet ; comité de projet Assemblée Nationale; unité gouvernance ;	Juillet 2015		
Résultat d'activité 2.3: La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) est accompagnée				
ACTIVITE 2.3.1. Mise à jour de la SNLC y compris le plan d'action				
Communication sur la mise à jour et la vulgarisation de la SNLC	Unité de projet ; comité de projet; BIANCO ; unité gouvernance ;	Juillet 2015		
ACTIVITE 2.3.2. Mise à jour du cadre légal anti-corruption				
Communication sur la mise à jour du cadre légal	Unité de projet ; comité de projet ; BIANCO; unité gouvernance ;	Décembre 2015		
Résultat d'activité 2.4 : Les capacités des acteurs anti-corruption à mettre en œuvre la SNLC et leur coordination sont améliorées				
ACTIVITE 2.4.1. Formations conjointes pour BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin				

Communication sur l'Elaboration du plan conjoint de renforcement de capacité	Unité de projet ; comité de projet ; Ministère de la Justice ; CSI ; SAMIFIM BIANCO; unité gouvernance	Juillet 2015		
Types d'Actions Suivi	Partie-prenantes	Date due	Complété	Statuts
ACTIVITE 2.4.2. Sessions de coordination entre BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin				
Communication sur l'atelier conjoint du BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin	Unité de projet ; comité de projet ; Ministère de la Justice ; CSI ; SAMIFIM BIANCO; unité gouvernance	Septembre 2015		
Résultat d'activité 2.5 : Les initiatives innovantes de sensibilisation sur la corruption sont appuyées				
Communication sur les initiatives de sensibilisation vers le secteur public, privé et les élus	Unité de projet ; comité de projet ; BIANCO; unité gouvernance ;	Décembre 2015		
Communication sur les initiatives innovantes appuyées	Unité de projet ; comité de projet ; BIANCO; unité gouvernance ;	Décembre 2015		
Résultat d'activité 2.6 : Les appuis pour l'amélioration de la redevabilité et la transparence sont suivis et des actions de communication des acquis sont réalisées				
Communication sur la prise en compte des observations, remarques et recommandations des revues et missions de suivi	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ; unité de suivi	Avril Juillet, octobre et décembre 2015		

PLAN DE SUIVI

PROGRAMME D'APPUI AU RENFORCEMENT DE L'ETAT DE DROIT

AWARD ID :

Année 2015

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
PRODUIT 1: Les structures et acteurs œuvrant dans le fonctionnement de la chaîne pénale ont les capacités et les outils pour une mise en œuvre efficace de leurs activités garantissant le respect des Droits Humains et l'accès à la justice des justiciables				
Résultat d'activité 1.1 : Le fonctionnement de la chaîne pénale est amélioré dans les zones d'intervention				
ACTIVITE 1.1.1. Renforcer les capacités des acteurs de la chaîne pénale pour un meilleur accomplissement de leurs fonctions				
Suivi de la mise en œuvre de deux sessions de 2 sessions de renforcement des capacités par zones d'intervention	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet ; unité gouvernance	Décembre 2015		
ACTIVITE 1.1.2. Doter les structures de la chaîne pénale des zones d'intervention des moyens nécessaires pour une opérationnalisation de leur activité				
Suivi de l'évaluation des capacités des structures de la chaîne pénale dans les zones d'intervention	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet; unité gouvernance	Mars 2015		
Suivi de la mise en place et du fonctionnement de la procédure de traitement en réel	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet ; unité gouvernance	Juin 2015		
Suivi de l'organisation de sessions de renforcement des capacités sur des thématiques concernant la chaîne pénale	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet; unité gouvernance	Décembre 2015		
ACTIVITE 1.1.3. Appuyer la mise en place d'un système opérationnel de collecte et traitement des données relatives à la chaîne pénale				
Suivi de la mise en place du mécanisme de collecte des données dans les juridictions des zones d'intervention	Unité de projet ; Ministère de la justice ; comité de pilotage du projet; unité gouvernance	Septembre 2015		
Suivi des processus d'harmonisation du cadre statistique pour les structures de la chaîne pénale	Unité de projet ; Ministère de la justice; unité gouvernance	Juin 2015		
Activité 1.1.4. Appuyer les juridictions des zones d'intervention dans la tenue des audiences foraines				

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
Suivi de la tenue des audiences foraines	Unité de projet ; comité de pilotage du projet, Ministère de la justice; unité gouvernance	Novembre 2015		
Activité 1.1.5. Appuyer l'effectivité de l'exécution des peines				
Suivi de la mise en place des services financiers dans les juridictions des zones d'intervention	Unité de projet ; comité de pilotage du projet Ministère de la justice ; unité gouvernance	Novembre 2015		
Résultat d'activité 1.2: Le cadre légal malgache en matière pénale est conforme aux standards internationaux et vulgarisé				
Activité 1.2.1. Appui à l'élaboration d'un plan d'action de réforme de la justice				
Suivi des consultations et de la validation du plan d'action de réforme de la justice	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ;	Octobre 2015		
Résultat d'activité 1.3: Les capacités d'accès à la justice sont améliorées dans les zones d'intervention				
1.3.1. Appui à l'assistance juridique de proximité à travers les Cliniques juridiques des zones d'intervention				
Suivi des activités des Cliniques Juridiques	Unité de projet ; comité de projet, Ministère de la Justice; unité gouvernance	Juin, septembre Novembre 2015		
1.3.2. Appui aux Bureaux d'Assistance Judiciaire et des kiosques d'information des juridictions des zones d'interventions				
Suivi du processus de mise en place des membres des Bureaux d'Assistance Judiciaire dans les juridictions des zones d'interventions	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ; chefs de juridictions	Septembre 2015		
1.3.3. Appui à la mise en œuvre d'un accompagnement judiciaire de proximité et de qualité aux personnes vulnérables et aux personnes en détention préventive dans les zones d'intervention				
Suivi du processus de mise en place du pool d'avocats pour l'assistance gratuite dans les zones d'intervention	Unité de projet ; comité de projet ; Ministère de la Justice; unité gouvernance, Barreau	Mai, Juillet, Septembre 2015		
Suivi des activités du comité de garantie judiciaire	Unité de projet ; comité de projet ; Ministère de la Justice; unité gouvernance	Mai, juillet, septembre, octobre 2015		
Résultat d'activité 1.4 : Les appuis pour l'amélioration de l'accès à la justice sont suivis et des actions de communication des acquis sont réalisées				

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
Suivi de la prise en compte des observations, remarques et recommandations des revues et missions de suivi	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ; acteurs de la chaîne pénale des zones d'intervention ; unité de suivi	Avril Juillet, octobre et décembre 2015		
Suivi des actions et activités de communications	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice; unité gouvernance ; acteurs de la chaîne pénale des zones d'intervention ; unité de communication	Avril Juillet, octobre et décembre 2015		

Type d'Action de suivi	Partie-Prenantes	Date due	Complétée	Statuts
Produit 2: Les institutions de redevabilité, dont le Parlement et les organes et acteurs de lutte contre la corruption, disposent des cadres légaux et stratégiques, des capacités et des outils pour consolider leur rôle et assurer efficacement leur mandat				
Résultat d'activité 2.1 : Le Parlement est outillé pour exercer son rôle législatif et de contrôle				
ACTIVITE 2.1.1. Renforcement de capacités/ ateliers thématiques pour parlementaires (justice, décentralisation, paix et réconciliation, genre)				
Suivi des ateliers de renforcement des capacités des membres de la commission juridique de l'Assemblée Nationale	Unité de projet ; comité de projet Assemblée Nationale; unité gouvernance ;	Juillet 2015		
ACTIVITE 2.1.2. Renforcement des capacités des parlementaires sur la pratique parlementaire, l'initiative législative et les méthodes d'analyse des textes				
Suivi des ateliers de renforcement des capacités	Unité de projet ; comité de projet Assemblée Nationale; unité gouvernance ;	Décembre 2015		
ACTIVITE 2.1.3. Formations pour fonctionnaires (direction de la législation, service de la recherche et des études)				
Suivi des ateliers de renforcement des capacités	Unité de projet ; comité de projet Assemblée Nationale; unité	Décembre 2015		

P
7

	gouvernance ;			
Types d'Action suivi	Partie-Prenantes	Date Due	Complétée	Statuts
ACTIVITE 2.1.4. Finalisation et diffusion du plan stratégique				
Suivi de l'élaboration et de la finalisation du plan stratégique	Unité de projet ; comité de projet Assemblée Nationale; unité gouvernance ;	Décembre 2015		
Résultat d'activité 2.2: Les parlementaires sont outillés pour exercer leur rôle de représentation et sont redevables envers les citoyens				
ACTIVITE 2.2.1. Appui aux sessions de restitution et d'échange des parlementaires				
Suivi de l'octroi des micro-subventions et sur les initiatives de restitution des parlementaires	Unité de projet ; comité de projet Assemblée Nationale; unité gouvernance ;	Juillet 2015		
Résultat d'activité 2.3: La mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte contre la Corruption (SNLC) est accompagnée				
ACTIVITE 2.3.1. Mise à jour de la SNLC y compris le plan d'action				
Suivi de la mise à jour et de la vulgarisation de la SNLC	Unité de projet ; comité de projet; BIANCO ; unité gouvernance ;	Juillet 2015		
ACTIVITE 2.3.2. Mise à jour du cadre légal anti-corruption				
Suivi de la mise à jour du cadre légal	Unité de projet ; comité de projet ; BIANCO; unité gouvernance ;	Décembre 2015		
Résultat d'activité 2.4 : Les capacités des acteurs anti-corruption à mettre en œuvre la SNLC et leur coordination sont améliorées				
ACTIVITE 2.4.1. Formations conjointes pour BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin				
Suivi de l'Elaboration du plan conjoint de renforcement de capacité	Unité de projet ; comité de projet ; Ministère de la Justice ; CSI ; SAMIFIM BIANCO;	Juillet 2015		

	unité gouvernance			
Types d'Actions Suivi	Partie-prenantes	Date due	Complété	Statuts
ACTIVITE 2.4.2. Sessions de coordination entre BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin				
Suivi de l'atelier conjoint du BIANCO, CSI, Ministère de la Justice et Samifin	Unité de projet ; comité de projet ; Ministère de la Justice ; CSI ; SAMIFIM BIANCO ; unité gouvernance	Septembre 2015		
Résultat d'activité 2.5 : Les initiatives innovantes de sensibilisation sur la corruption sont appuyées				
Suivi des initiatives de sensibilisation vers le secteur public, privé et les élus	Unité de projet ; comité de projet ; BIANCO ; unité gouvernance ;	Décembre 2015		
Suivi des initiatives innovantes appuyées	Unité de projet ; comité de projet ; BIANCO ; unité gouvernance ;	Décembre 2015		
Résultat d'activité 2.6 : Les appuis pour l'amélioration de la redevabilité et la transparence sont suivis et des actions de communication des acquis sont réalisées				
Suivi de la prise en compte des observations, remarques et recommandations des revues et missions de suivi	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice ; unité gouvernance ; unité de suivi	Avril Juillet, octobre et décembre 2015		
Suivi des actions et activités de communications	Unité de projet ; comité de projet Ministère de la Justice ; unité gouvernance ; unité de suivi	Avril Juillet, octobre et décembre 2015		

LISTE DES ACRONYMES

CTD	Collectivités Territoriales Décentralisées
DPP	Document de Programme Pays
PAPP	Plan d'Action du Programme Pays
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies d'Aide au Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTA	Plan de Travail Annuel
PTP	Plan de travail Pluriannuel
SNU	Système des Nations Unies
STD	Services Techniques Déconcentrés
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UCOM	Unité Communication
USE	Unité Suivi-Evaluation
UPM	Unité de Passation de Marché

